Liberté . Egalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GERS

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE
DE L'ETAT

Auch, le 25 juillet 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

FIN DE L'OCCUPATION ILLEGALE D'UN DOMAINE A L'ISLE BOUZON

Le 22 avril dernier, une vingtaine de personnes a pris possession illicitement de locaux appartenant au Centre Cantoloup Lavalée à l'Isle Bouzon.

Le gestionnaire du Centre, propriétaire de ce site, a obtenu le 5 juillet 2012, auprès du juge du Tribunal d'Instance de Condom, une ordonnance d'expulsion de la propriété de tous les occupants sans droit ni titre, dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de justice. Cette décision prévoyait l'assistance du concours de la force publique en cas de besoin.

L'huissier de justice mandaté par le Centre Cantoloup Lavalée, a signifié aux occupants le 20 juillet, date de l'expiration du délai fixé par l'ordonnance du juge, qu'ils devaient quitter les lieux sous peine de s'exposer à une expulsion avec le concours de la force publique demandé au Préfet.

Dès le 21 juillet, le Préfet a fait connaître aux occupants que le concours de la force publique était engagé.

Le 23 juillet, l'huissier a constaté l'évacuation du site par tous ses occupants, ce qui a permis au propriétaire de récupérer la jouissance des lieux sans avoir eu recours à la force.

Contact Presse : Service départemental de la communication interministérielle Tél. 05.62.61.43.68
Fax. 05.62.05.47.09